
Bulletin d'histoire politique

Masculinité et conscription

Yves Tremblay



Volume 18, Number 3, Spring 2010

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1054835ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1054835ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Tremblay, Y. (2010). Masculinité et conscription. *Bulletin d'histoire politique*, 18(3), 157–170. <https://doi.org/10.7202/1054835ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique, VLB Éditeur, 2010

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Chronique d'histoire militaire

Masculinité et conscription

Yves Tremblay

Historien

Ministère de la Défense nationale, Ottawa

Depuis 1994, les historiens québécois intéressés au militaire se rencontrent annuellement. Ce fut souvent sous l'égide de l'UQAM ou de l'un des collèges militaires, mais à l'automne 2009, c'était au tour de l'Université McGill d'accueillir les conférenciers. Le thème choisi avait quelque chose d'inquiétant: «Des guerres et des hommes: la masculinité à l'épreuve du feu». Inquiétant, car le public apeuré a boudé l'événement.

Des communications stimulantes

Une crainte que l'objet ne fût saisi que pour être défiguré, c'est-à-dire que des préoccupations toutes contemporaines poussent à triturer les sources sans se soucier des contextes d'époque, était-elle en cause? Pas vraiment. Tous ceux qui ont eu la mauvaise idée de négliger ce colloque devront s'en mordre les doigts. Plusieurs orateurs ont fait un effort méritoire, mais je me permettrai d'être injuste en évoquant les travaux de deux chercheurs qui m'ont tout simplement ébahi.

Helga Bories-Sawala, professeure à l'Université de Brême, présentait les résultats d'une recherche qui a demandé une rare ténacité. Depuis plus de dix ans, elle enquête sur les comportements sexuels des prisonniers de guerre et des STO en 1939-1945, ceux que les Allemands ont employés à divers travaux dans leurs campagnes, leurs villes et leurs usines pour compenser la mobilisation massive des hommes dans les forces armées nazies. Nous savions depuis longtemps que ces infortunés, étrangers des pays conquis employés en Allemagne comme main-d'œuvre, souvent

traités en esclaves, restaient des hommes ayant des désirs à assouvir. Côté allemand, on peut penser que plusieurs jeunes mariées, veuves (nombreuses) ou célibataires avaient aussi besoin de compagnie. Que les deux se rencontrent était inévitable, malgré les empêchements légaux et les préjugés raciaux. Le fruit étant défendu, la discrétion était de mise, discrétion renforcée du fait que les témoins étaient issus d'une génération où le sexe était peu discuté, et qu'il s'agissait là de relations avec l'ennemi. D'où un problème de sources après cinquante ou soixante ans.

Alors, comment procéder ? La chance de madame Bories-Sawala était que la Ville de Brême, lieu d'emploi et de transit de milliers de prisonniers de guerre et de conscrits civils du Service du travail obligatoire, possédait dans ces archives des listes de noms et des adresses, tant pour la région de Brême que pour les pays d'où provenaient les travailleurs. On imagine la suite : contacter les survivants et survivantes et réussir à convaincre quelques-uns de témoigner. Ce ne fut pas facile, mais plusieurs hommes finirent par accepter l'interview. Malheureusement, les femmes STO étaient moins nombreuses et, malgré que quelques-unes furent retracées, aucune n'a accepté de parler.

Reste un corpus absolument incomparable dont l'on peut tirer au moins deux observations importantes : primo, que la résilience humaine est si grande qu'un semblant de « normalité sexuelle » se construit malgré tout ; secundo, que les femmes employeurs de STO étaient en danger, car on fraternise avec un ennemi racialement inférieur à ses propres risques. Ceci dit, l'on comprend ainsi que la propagande nazie, acceptée par une large majorité d'Allemands, n'a pas empêché la nature humaine de se manifester dans toute sa vigueur. Remarquons que ces amours interdites ont eu des conséquences sous la forme d'enfants et qu'un résultat inattendu de la recherche a été la réunification d'enfants et de pères que l'on croyait perdus.

Par son originalité, cette communication détonnait. Du reste, l'organisateur du colloque posait plutôt le problème d'une masculinité contestée par la guerre, au contraire du préjugé commun qui veut que la guerre soit l'occasion d'exploits virils. Le dernier conférencier à parler, Jason Crouthamel, de Grand Valley State University, a proposé justement une exploration détaillée de l'ambiguïté de l'identité sexuelle. Ses points de départ sont connus. D'abord, comme chez madame Bories-Sawala, le besoin d'affection et le besoin sexuel, qui s'expriment ici sous une forme que la société rejette. Du fait de l'absence de femmes dans l'armée et plus généralement dans les zones des armées derrière la ligne de front, les sentiments homophiles et certaines formes d'homo-érotisme trouvaient pourtant l'occasion de fleurir. Cela aussi est connu et j'ai d'ailleurs évoqué dans une chronique antérieure quelques cas du genre. On savait aussi que l'Allemagne de Weimar avait été relativement tolérante aux groupes d'homo-

sexuels, et que le mouvement nazi, malgré l'interdit proclamé de l'homosexualité, hébergeait des homosexuels notoires jusque dans sa haute direction. Dernier point de départ, la notion de camaraderie entre hommes, qui est souvent utilisée par les historiens militaires des deux guerres mondiales, qui n'ont rien à voir avec l'histoire des gais, aux fins d'expliquer soit l'absence d'effondrement du moral (surtout pour 14-18), soit l'efficacité des petites unités (pour 39-45 en particulier).

L'originalité de Crouthamel est d'avoir si bien et tant lu qu'il connaissait les hypothèses des historiens militaires. Il a donc utilisé la camaraderie militaire pour explorer quelque chose de vraiment surprenant, à savoir le ralliement des principales organisations de défense des gais des derniers temps du régime de Guillaume II à l'effort de guerre allemand, parce que ces organisations y trouvaient un milieu propice à la camaraderie masculine. Cela serait banal s'il n'y avait une rhétorique complexe et publique qui l'accompagnait, car il ne faut pas oublier que l'objectif des organisations en question était la défense de droits et, en particulier, l'abolition des articles du code pénal visant la sodomie.

Dans une communication où l'intensité scientifique chargeait l'atmosphère, exploit dans une salle presque vide, le professeur Crouthamel a montré un grand savoir-faire. Le paragraphe d'introduction est un bijou de concision. Le voici dans ma traduction :

Le mouvement pour les droits des homosexuels dans l'Allemagne impériale et de Weimar était à l'avant-garde du monde par son activisme, ses revues scientifiques et ses développements culturels. Néanmoins, ce mouvement était divisé sur certains choix fondamentaux conditionnant l'identité homosexuelle : les homosexuels sont-ils des êtres efféminés ou sont-ils bien des hommes physiquement et psychologiquement ? Quelle est la meilleure manière de convaincre les acteurs de l'Allemagne culturelle officielle de laisser tomber leurs préjugés et d'accorder l'émancipation sociale et politique ? En dépit des divisions internes, le grand traumatisme national que fut 1914-1918 a procuré l'occasion d'une expérience unifiée donnant de la cohésion durant la période plutôt agitée de Weimar qui a suivie. Je défends ici l'idée que la Première Guerre mondiale a été un tournant décisif pour le mouvement homosexuel allemand, parce que la guerre a mis de l'avant l'idéal de la camaraderie, qui est devenu un symbole d'émancipation, rassemblant les organisations disparates de défense des gais. Une rhétorique militaire intense ponctuait le discours de ces organisations dans les années 1920 et, en dépit des divergences, ces groupes concurrents avaient une vision semblable de l'homme gai autant au plan politique que spirituel, jusqu'à utiliser l'entraînement militaire et l'expérience du front pour combattre l'oppression culturelle et les préjugés¹.

Crouthamel poursuit en analysant les organes de presse des organisations qu'il étudie, et parfois des correspondances privées quand elles sont disponibles. Le résultat est que la rhétorique développée, nationaliste et militariste, a bien servi l'objectif de normalisation de la place des homosexuels dans la société de Weimar. J'ajoute que la tolérance propre à cette époque pré-nazie étant un pendant indispensable. Malheureusement, si ce

discours a été compris, c'est que les Allemands de toute tendance y étaient réceptifs, à gauche et à droite. Le même genre de rhétorique fut évidemment approprié et porté à son paroxysme par le parti nazi, avec les résultats que l'on sait.

* * *

Cette dernière communication nous rappelle que la représentation de soi du mâle, peu importe l'orientation sexuelle, n'est probablement jamais autant en crise qu'à l'occasion d'un conflit sanglant. Les gestes que les mâles posent à l'approche ou pendant une guerre sont certainement influencés par la bonne ou la mauvaise image qu'ils ont d'eux-mêmes, et ce qu'ils perçoivent être la norme, que la norme soit portée par l'entourage immédiat (famille, amis, collègues) ou imposée par l'environnement (État, église). Les deux meilleurs ouvrages québécois sur ce sujet sont des fictions. En effet, le roman de Gabrielle Roy *Bonheur d'occasion* et la pièce de Marcel Dubé *Un simple soldat* peuvent être lus dans une perspective d'hommes confrontés à leur condition d'homme, atomes d'une société dans laquelle ils ne se sont pas à l'aise. La tension augmente lorsque le choix ne peut être différé, à l'occasion de la conscription notamment: faut-il se conformer à la loi ou suivre une norme sociale qui suggère de la défier? On relira Roy et Dubé dans cette perspective avec beaucoup de profit².

Mais y a-t-il encore des choses à dire sur les conscriptions? Tout n'a-t-il pas été ressassé jusqu'à l'infini?

Faut-il ce souvenir du plébiscite de 1942? Pour une histoire des conscrits québécois

À peu près au moment où cet article était sous presse, l'anniversaire du plébiscite du 27 avril 1942 approchait. Aurait-il fallu le souligner? Une actualité en panne aurait pu justifier un dossier anniversaire, mais il y a un envers: les Québécois ne célèbrent pas les défaites, comme l'a établi l'affaire des Plaines d'Abraham l'an dernier.

Il y a aussi que 1942 est une année sanglante comme une autre dans la Seconde Guerre mondiale et que sur la longue route que fut le processus de conscription au Canada, le plébiscite n'était qu'une étape. En plus, un moment décisif avait déjà été franchi à l'été 1940, car c'est la loi de 1940 qui change vraiment la vie de quelque 100 000 ou 150 000 jeunes québécois. À compter de l'été 1940 en effet, l'inscription des jeunes hommes devient obligatoire, suivie d'une période d'entraînement, puis le versement dans une unité de réserve mobilisable pour service au Canada à tout moment.

Au fond, ce que l'on sait des conscriptions est plutôt mince. Bien que l'histoire politique des conscriptions de 1917-1918 et 1940-1945 soit assez

bien connue, il demeure des points obscurs : l'étrange printemps-été 1917, lorsque Borden décide de la conscription, provoque l'éclatement du parti libéral, mais dans les familles également le débat devait être déchirant. Or, depuis le temps où Jean Provencher se penchait sur la crise³, beaucoup de mémoires, souvenirs et lettres sont apparus. Pour 1940-1945, il est évident que l'ignorance est encore grande⁴, car il y a grande confusion sur la chronologie même : on distingue mal les étapes (loi de 1940, plébiscite de 1942 – seul pan vraiment bien étudié au Québec –, loi de 1942 amendant la loi de 1940 et finalement crise ministérielle de l'automne 1944 et décret de novembre 1944). Bref, l'histoire politique des deux conscriptions du xx^e siècle pourrait être dépoussiérée, d'une part, et enrichie de l'étude des réactions individuelles des soldats, d'autre part.

Il y a aussi que l'historiographie traite essentiellement des deux conscriptions du xx^e siècle. Or, une chose m'a frappé l'an dernier, pendant le débat houleux sur la reconstitution des batailles de Québec de 1759 et 1760 : c'est que la plus importante conscription de notre histoire est passée inaperçue. Plus généralement, les appels à la milice, l'expression du temps, même s'ils ne se sont pas toujours réalisés, pourraient faire l'objet d'une grande étude, de façon à constituer une longue série de situations de conscription. Une telle étude permettra d'élargir l'explication des attitudes anti-conscription, un peu trop fixées sur la haine de « l'Anglais » et le ressort national.

Série, car lorsqu'on se met à chercher, on trouve plus de deux conscriptions. Si l'on suit Louise Dechêne, les milices canadiennes avant et pendant la Guerre de Sept Ans étaient peu ou pas entraînées, peu motivées en dehors d'un petit noyau à l'esprit offensif et prenant plaisir aux raids chez l'ennemi. En 1759, elles sont composées de miliciens démoralisés et déserteurs⁵. Elles seront toutefois reprises en main pendant l'hiver 1759-1760 et plusieurs miliciens combattront efficacement dans les unités de ligne ou aux côtés de celles-ci à Sainte-Foy en avril 1760. Mais globalement, le bilan des milices tracé par Dechêne est décourageant. Il faut ajouter que les milices provinciales des colonies anglaises étaient aussi médiocres sinon pires, et ils en allaient de même en France (et le reste de l'Europe). Ainsi, malgré plusieurs tentatives sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, à aucun moment les milices ne furent des réserves de l'armée de métier, comme l'avaient souhaité plusieurs maréchaux et ministres, dont Choiseul.

Très tôt après la Conquête, la conscription menace à nouveau, car des nuages s'amoncellent avant même que la signature du Traité de Paris ne soit connue en Canada : c'est que la rébellion de Pontiac inquiète les autorités britanniques qui ne disposent plus des moyens militaires mis en œuvre quelques années plus tôt.

Un historien a déjà posé en ces termes la crise de 1763-1766 : Charles-Marie Boissonnault. De manière caractéristique mais un peu fausse, il

intitule la première partie de son histoire militaire des Canadiens français «1763: première conscription des Canadiens»: «[L]e 21 février 1764, le nouveau général en chef [Thomas Gage] transmet au gouverneur de Québec, Jacques Murray, l'ordre de former un bataillon de trois cents Canadiens, soit cinq compagnies de soixante soldats chacune⁶.» Mais l'exécution requiert du doigté, car Murray craint de susciter l'animosité des Canadiens qui, selon lui, escomptaient «d'être au moins exemptés de l'intolérable poids du service militaire sous lequel ils gémissaient⁷» du temps de la Nouvelle-France, comme si la défaite était compensée par la fin du recours à la milice. Aussi Murray ne recrute finalement que des volontaires. Mais pourquoi insister pour que des Canadiens participent à l'expédition? Gage a un objectif avoué: les «Indiens» comprendront, écrit-il à Murray, qu'ils n'obtiendront aucun ravitaillement des Français et constateront que la conquête du Canada a permis à la Grande-Bretagne de dominer le continent⁸. Nul doute que la participation de Canadiens à l'expédition serve aussi à les compromettre, et partant à les lier ne serait-ce qu'un petit peu à la couronne britannique.

La colonne commandée par le colonel John Bradstreet aurait compris quelque 300 Canadiens dont la seule présence a rendu, toujours selon Boissonnault, les «Indiens» circonspects⁹. Dès le 7 septembre 1764, une première paix est signée, mais il faudra encore deux ans pour pacifier les Grands Lacs et l'Ohio. Les Canadiens, traités avec égards jusque-là, font le long voyage de retour sans avoir combattu. Ils sont congédiés brusquement à leur arrivée au Québec, ce qui laissera, notera le gouverneur Carleton dix ans plus tard, à la veille d'une autre crise militaire, un souvenir plutôt mauvais: «le renvoi subit du régiment canadien organisé en 1764, sans gratuité ni récompense pour les officiers, est encore présent¹⁰».

La description de Boissonnault est dépassée au moment de sa publication en 1967 et pour le moins trompeuse sur le rôle des Canadiens, plutôt des voyageurs que des soldats selon le compte rendu de l'historien américain Fred Anderson. Le rôle tenu par les Canadiens dans le récit de Boissonnault est dévolu à 500 Amérindiens alliés des Anglais dans celui d'Anderson. Et plutôt que la poudre, c'est l'habile diplomatie de William Johnson qui fait éclater l'alliance de Pontiac selon Anderson. L'historien américain note aussi que les Français, qui dominaient encore la traite dans les régions affectées par le soulèvement amérindien, et qui fournissaient depuis longtemps poudre et balles, manquaient maintenant de munitions et préféreraient garder celles-ci pour eux-mêmes¹¹.

L'historien officiel C. P. Stacey s'est référé en son temps à Boissonnault, faute de mieux. En réduisant l'enflure du Québécois à l'aune d'un style plus flegmatique, Stacey écrit que dès «l'année 1764, les autorités britanniques lèvent un bataillon de Canadiens [c'est-à-dire de Québécois] pour combattre dans la guerre de Pontiac. Bien qu'il soit réuni sous la menace

voilée d'une conscription générale, ce bataillon est entièrement composé de volontaires; il est commandé par un ancien officier des réguliers coloniaux français. Le bataillon ne combat pas, mais il rend de grands services¹²». L'historien officiel s'arrête là, mais comme l'explique un peu Boissonnault et encore mieux Anderson, c'est surtout l'épuisement consécutif à l'infériorité logistique des Amérindiens, la conviction grandissante que les Français ne reviendront pas, la nécessité économique du commerce avec les Européens et l'importante démonstration de force britannique, avec des colonnes en provenance du nord-est, de l'est et du sud, qui mènent finalement les chefs amérindiens à la table des négociations.

L'intéressant dans Boissonnault est que l'on y trouve des clés thématiques qui ont cours encore aujourd'hui: le recours aux volontaires comme alternative à une conscription dont on ne veut pas, la faible participation aux opérations, qui sont minorées dans les récits écrits en français, et au contraire un désir de monter en épingle une contribution logistique, une gêne donc; finalement, le recours aux mauvais procédés des Anglais pour justifier a posteriori une attitude d'opposition.

On a déjà compris que la tentative du gouverneur Carleton de séduire les anciens miliciens à la veille de la Révolution américaine fit long feu, tant et si bien que Carleton approuva en mars 1777 la première ordonnance réglant le service de la milice dans la Province de Québec, onze articles rendant le service obligatoire pour tous les hommes de 16 à 60 ans, chaque localité, paroisse, quartier de ville ou seigneurie ayant un officier en charge doté d'une commission signée par le gouverneur. C'était rétablir la milice française d'avant 1763, milice dite sédentaire¹³. De celle-ci sera tirée une milice dite active (des demis-conscrits?), que Roch Legault estime à entre 1000 et 2000 hommes pendant la Guerre d'Indépendance américaine. Ici aussi les Canadiens servent d'auxiliaires non combattants: bateliers, conducteurs, sapeurs¹⁴.

L'indifférence militaire des Canadiens aux soubresauts américains a eu une conséquence désagréable. Carleton avait à loger des renforts formés en grande partie de mercenaires allemands. Il n'y avait pas assez de casernes, aussi fallut-il recourir à la vieille pratique du logement chez l'habitant, connue en Canada au temps de la Nouvelle-France, et rarement acceptée avec gaieté de cœur avant comme après la Conquête. Jean-Pierre Wilhelmy a expliqué que Carleton ne s'est pas gêné pour imposer cette mesure impopulaire. Ainsi, lorsque des plaintes vinrent des habitants que les Allemands se comportaient grossièrement, pillaient, volaient et saccaquaient la propriété, Carleton put-il opposer aux Canadiens que leur attitude passive avait un prix: les habitants ne devaient pas s'imaginer « d'être traités du même ménagement que s'ils avaient témoigné le zèle et le devoir qui est dû à leur roi » et « logements et corvées en seront leur croix, étant tout juste que ces inconvénients tombent principalement sur les lâches

qui, n'ayant pas voulu défendre leur pays, les rendent à présent indispensables¹⁵».

En 1812-1814, les gouverneurs britanniques réussissent à recruter des volontaires en nombre suffisant pour soutenir les Réguliers et on peut dire que ce sont ces derniers qui, avec la Royal Navy, bloquent l'invasion et contre-attaquent. Quant à conscrire les Canadiens, le gouverneur Georges Prévost, d'origine suisse et francophone, y a recours au Bas-Canada dès 1812, avant que la déclaration de guerre ne parvienne à Québec: la chambre d'assemblée, qui était très hostile au gouvernement du temps du prédécesseur de Prévost, accepte maintenant l'incorporation de 2000 célibataires de 18 à 25 ans pour un entraînement de 90 jours, avec extension du service à un an en cas d'invasion, à la seule restriction que les enrôlés, techniquement des conscrits, ne soient pas incorporés dans une unité régulière britannique¹⁶. Ces conscrits tirés de la milice sédentaire, augmentés à n'en pas douter de vrais volontaires, permettront de former sept bataillons de «milice d'élite» d'environ 300 hommes chacun, dont un bataillon dit de chasseurs à Montréal, qui compte plusieurs hommes de loi, dont le jeune Louis-Joseph Papineau¹⁷. Mais à nouveau, dans la mesure où des Canadiens combattent en 1812-1814, ce sont des volontaires comme ceux qui suivirent Charles-Marie de Salaberry à Châteauguay.

Un épisode plus significatif pour les Québécois, à cause du poids mémoriel qui y est attaché, est celui des Rébellions de 1837-1838. Évidemment, le gouverneur et les officiers britanniques en charge ne pouvaient compter sur les conscrits vu la nature du conflit, tant au Haut qu'au Bas-Canada. Toutefois, il n'en allait pas de même pour les Rebelles, car l'on sait que plusieurs tentatives locales d'enrôler plus ou moins de force des hommes pour le compte du mouvement révolutionnaire ont eu lieu. Elles connurent peu de succès, parce que les mécanismes par lesquels une conscription moderne est menée – issus des expériences prussiennes, de la Révolution française et des années Bonaparte – faisaient totalement défaut aux insurgés bas-canadiens. Le pacifiste québécois Serge Mongeau remarque à ce sujet qu'à «l'appel de Papineau et d'autres membres de la petite bourgeoisie, les "Patriotes" se révoltent en 1837. Les foyers d'insurrection restent cependant localisés. Le gros de la population n'embarque pas. Les quelques affrontements qui auront lieu se solderont presque tous par des défaites des patriotes mal préparés, mal armés et mal dirigés¹⁸».

Pour enrôler, le seul atout des chefs patriotes était la connaissance personnelle qu'il pouvait avoir des hommes à recruter. Dans la mesure où ceux-ci firent défauts, les insurgés eurent peu de moyens de contrainte, sauf à recourir à des menaces contre les personnes ou la propriété, rarement sinon jamais mises à exécution. On trouve de nombreuses traces de ces tentatives dans les «examens volontaires» conduits par les autorités britanniques après l'arrestation des rebelles et présumés rebelles. Ainsi,

Charles Dupuis de Saint-Valentin, cultivateur marié de 35 ans et père de quatre enfants, déclare qu'il fut fait « prisonnier par des volontaires chez moi dans la maison. [...] J'étais au village de Napierville une fois mais j'ai déserté tout de suite et je n'ai rien vu là ». Barthélémy Dupuis de Saint-Constant, un célibataire de 39 ans, déclare, lui, que « le samedi, jour des troubles, 3 de novembre [1838] dans la nuit, on est venu en brigade chez moi pour me forcer à marcher; j'avais peur des menaces que l'on me faisait et j'ai marché à peu près une trentaine d'arpents quand j'ai trouvé l'occasion de désertier, et je n'ai point grouillé de chez moi après cela. Je n'ai pas prêté de serment secret ni été aux assemblées, et je ne sais pas signer¹⁹ ».

Presque tous les Dupuis de Saint-Constant, Saint-Valentin, et aussi ceux de Saint-Philippe et Châteauguay, débitent une histoire semblable, tellement qu'il faut se demander s'ils sont concertés. Évidemment, il y avait là un désir d'éviter la justice britannique. Mais je risque une inférence, car il me semble que puisque ces hommes déclarèrent avoir été « pressés » par les insurgés, le moins qu'on puisse dire c'est qu'ils s'en trouvaient peu, chez les Dupuis en tout cas, pour justifier moins ignominieusement d'avoir été pris les armes à la main ou en compagnie de rebelles, de sorte qu'il faut bien admettre que plusieurs manifestèrent peu d'enthousiasme à l'égard de leurs compatriotes plus évolués. L'important ici n'est pas de rapetisser les Rébellions, mais de noter que le manque d'enthousiasme à porter les armes est finalement assez prévisible et plutôt universel chez les populations paysannes peu politisées. La mobilisation politique était faible et la résistance des Canadiens à une conscription pour la bonne cause en 1837-1838 est similaire à celle dont faisait état L. Dechêne pour 1759. Il n'y a donc pas encore de « conflit de races²⁰ ».

En réalité, les attitudes des Canadiens français/Québécois envers la conscription, au temps de la monarchie française, au début du régime britannique, et même lors des insurrections de 1837-1838, présentent des similitudes avec des attitudes semblables chez les conscrits européens des mêmes époques. C'est par la suite seulement que s'ajoute une motivation anti-impériale puis nationaliste québécoise. Mais il me semble, et ce sera à vérifier, que le vieux fonds séculaire d'anti-conscription persiste, et il est probablement encore très présent lorsque la conscription de 1917 est votée. Celle-ci ne peut donc être uniquement interprétée en termes d'un geste politique de défi au pouvoir anglais.

Comme l'a montré R. Legault, l'exclusion du premier cercle du pouvoir militaire et le peu de confiance de la plupart des officiers britanniques en la loyauté des Canadiens ont fini par aliéner l'élite canadienne de la chose militaire quelque part dans les quarante années suivant la Conquête²¹. Mais cela provoque un autre effet, celui-ci non souhaité. En excluant par peur qu'une compétence militaire minimale soit conservée

par les Canadiens, les Britanniques et après eux les Canadiens anglais, favorisent l'éclosion d'une situation dangereuse: dans la mesure où il n'est jamais facile de mobiliser, l'exclusion politique d'une partie de la population, la francophone, allait finir par constituer un motif non seulement d'opposition à l'autorité, dont on a vu qu'elle était courante et normale, mais un facteur de rassemblement national, parce que la différence de « race » s'aggrave avec le temps. Les élites québécoises, du moins une partie, finiront par agiter le flambeau national et lorsque les moyens de diffusion de masse (presse à grand tirage, trains, etc.) seront disponibles, le message sera transmis efficacement. En 1917, les conditions pour qu'une crise politique se superpose au refus séculaire de la conscription sont réunies au Québec, alors que dans les foyers de résistance du reste du Canada, nombreux²², le refus garde son caractère séculaire, moins politique.

À ce propos, il est intéressant de noter que l'opposition à la conscription était importante aux États-Unis et en Angleterre, et en Australie encore plus. L'armée, dans la mesure où les effectifs sont importants, a toujours été suspecte en Grande-Bretagne²³ et aux États-Unis, et il faudra les guerres mondiales du xx^e siècle pour dissiper, pour quelque temps seulement, les soupçons dans lesquels étaient tenus les soldats. Les Australiens aussi n'étaient pas chauds pour une armée de conscrits, mais eux avaient surtout en mémoire leur passé de colonisés, si près, alors que l'armée et d'autres forces paramilitaires avaient été un facteur important dans une émigration souvent forcée.

La situation pour 1940-1945 est sans doute un peu différente, l'agitation moins grande²⁴ et moins inquiétante même si le discours nationaliste est de mieux en mieux argumenté. C'est probablement que la culture politique québécoise a maintenant acquis une plus grande complexité; dès lors, les attitudes de la population correspondent un peu moins à l'interprétation que préfère une élite, qui perd son monopole sur l'opinion. Aussi le volontariat sera-t-il plus important en 1939-1945 qu'en 1914-1918. L'étapisme du gouvernement King en matière de conscription rend aussi plus digestible la mesure²⁵. Cela fait que de jeunes Québécois sont forcés de goûter à la vie militaire dès la fin de l'été 1940, lorsque l'entraînement obligatoire est institué. Plusieurs apprécient, de sorte que l'on peut dire que le réservoir de volontaires s'élargit à cause de la conscription²⁶. La durée de la guerre, sans trop de pertes de vies canadiennes jusqu'à 1944²⁷, même à considérer l'affaire de Dieppe, a également favorisé l'acculturation des Québécois à la guerre et à l'armée²⁸.

* * *

Le Québec est plus comparable aux contrées anglo-saxonnes dans son rapport difficile au processus de conscription qu'à la France post-1789. On

le constate dans un livre récent d'Annie Crépin, la grande spécialiste de la conscription « à la française ». Elle fait remonter la conscription moderne à des débats théoriques tenus dans les cercles politico-militaires depuis le règne de Louis XIV, durant lequel la taille de l'armée française avait atteint des sommets sans précédent. Évidemment, c'est la crise de 1792 et ensuite les ambitions de Napoléon qui conduisent à la réalisation d'une conscription au sens où nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire l'enregistrement de tous les jeunes hommes, suivi de l'appel sous les drapeaux. Le système n'atteint toutefois sa forme totale de service militaire obligatoire personnel pour tous qu'à la fin du XIX^e siècle, sous la III^e République, car des exemptions ont longtemps été consenties à qui pouvait payer un remplaçant. Sous sa forme achevée, l'armée de conscrits abolit en quelque sorte les distances sociales en devenant un lieu de passage obligatoire pour tous les jeunes de sexe masculin. Gauche et droite appuyaient le système, un appui qui ne commencera à se déliter qu'après 1945, pendant la guerre d'Algérie, avec la télédiffusion de la guerre du Vietnam et suite aux controverses entourant la spécialisation toujours plus grande des métiers militaires, notamment ceux liés à l'arme nucléaire²⁹.

La conscription à la française démontre que le consensus nécessaire à l'incorporation militaire forcée par la loi demande un agencement particulier des forces sociales, couplé à une menace extérieure, agencement et menace absents du débat canadien.

* * *

Reste une dernière précision. Le sentiment anti-conscription anticipe le mouvement pacifiste, mais il en diffère. L'épanouissement du pacifisme intégral inspiré par Tolstoï est très récent. Les pacifistes restent rares et dans la société en général, c'est le refus de servir dans une force armée qui est répandu, dont l'attitude anti-conscription décrite ici. Le pacifisme n'explique donc certainement pas l'opposition aux conscriptions des Québécois lors des deux guerres mondiales. Sa résurgence récente à propos de la campagne d'Afghanistan ne saurait constituer un argument d'autant que, comme l'a fait remarquer George Orwell, « les militants antiguerre qui refusent tout compromis, qui refusent toute forme de service national et qui sont prêts à affronter les persécutions du fait de leur croyance, sont souvent [...] des opposants au gouvernement qui se trouve être en train de faire la guerre³⁰ ». Du reste, le pacifisme canadien-anglais est antérieur et a longtemps été plus vigoureux que celui des Québécois.

Au final, on sait peu de chose du pacifisme québécois, mais il m'apparaît qu'en inférant d'une impopularité des armées aujourd'hui un pacifisme remontant à 1917 ou même à la Conquête comme le font certains³¹,

on dénature l'histoire. L'opposition aux conscriptions ne relève pas d'un sentiment pacifiste ou si peu.

* * *

Si le pacifisme n'est pas en cause et que le nationalisme n'est qu'une partie de l'explication, que faut-il penser? Avant de répondre, il faudra entreprendre une vaste enquête en évitant l'écueil des projections politiques contemporaines. Pour cela il faut remonter loin, en premier lieu en critiquant les observations de Louise Dechêne³², ensuite en multipliant les comparaisons diachroniques, c'est-à-dire en visant toutes les occasions où la milice fut convoquée ou sur le point de l'être jusqu'aux grandes conscriptions du xx^e siècle, et finalement en n'oubliant pas de tempérer le tout grâce à un exercice d'histoire comparée où les termes des comparaisons seront la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Australie et le Canada anglais, et peut-être d'autres pays ou régions où une question nationale est un enjeu, Irlande, Catalogne, Écosse...

Malgré les situations très différentes, la méthode employée par madame Crépin est tout à fait applicable au Québec: rechercher dans la longue durée, car ce sont d'abord des mentalités qu'on vise à exposer, objet impossible à saisir avec des instantanés comme Pâques 1918 ou avril 1942; un retour aux sources publiées *et* aux sources primaires pour dépasser les écueils historiographiques nombreux sur un sujet comme celui-ci; une histoire des lois et une histoire des idées militaires qui se répondent, les unes découlant en partie des autres, afin d'éviter de cantonner l'étude à la politique étroitement comprise (celle des ministres, des orateurs de toutes sortes et de la presse); une finesse géographique et sociologique pour distinguer les foyers de résistance et d'appui, là où on les attend comme là où on ne les attend pas; et un souci constant de comparer, ce qui permettra de pondérer les jugements³³. Cela contribuera à tourner l'attention vers les conscrits plutôt que de continuer à la fixer sur ceux qui ont débattu³⁴.

Notes et références

1. Jason Crouthamel, «Redefining the “authentic” man: the warrior ideal and the homosexual movement in World War I and Weimar Germany», communication présentée au colloque «Des guerres et des hommes: la masculinité à l'épreuve du feu / War and men: masculinity under fire», Montréal, Université McGill, 11 novembre 2009. Je remercie l'auteur de m'avoir permis de citer son texte et l'organisateur de la journée, Mourad Djebabla, de me l'avoir communiqué.
2. Marcel Dubé, *Un simple soldat*, Montréal, Éditions Typo, 2004 (création en 1957), surtout l'acte II, scène VI. Dans *Bonheur d'occasion* (éd. orig. 1945), lire la scène de recrutement jusqu'à la fin (Montréal, Les Éditions du Boréal, 2002,

- p. 325-329). Ceux qui doutent de mon interprétation de Roy feraient bien de consulter la relecture qu'elle fait de son roman en 1947 : « Retour à Saint-Henri. Discours de réception à la Société royale du Canada », repris dans Gabrielle Roy, *Fragiles lumières de la terre : écrits divers 1942-1970*, nouv. éd., Montréal, Les Éditions du Boréal, 2004, p. 197-217.
3. Jean Provencher, *Québec sous la loi des mesures de guerre 1918*, Montréal, Boréal Express, 1971, 146 p. ; et la pièce qui en a été tirée : Jean Provencher et Gilles Lachance, *Québec, printemps 1918*, Montréal, L'Aurore, 1974, 155 p.
 4. Malgré l'effort méritoire de Jean-Pierre Gagnon, *Le 22^e Bataillon (canadien-français) 1914-1919 : étude socio-militaire*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1986, p. 206-225.
 5. Louise Dechêne, *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2008, chap. 10 et 11, p. 349-428.
 6. Charles-Marie Boissonnault, *Histoire politico-militaire des Canadiens-français*, Trois-Rivières, Éditions du Bien Public, 1967, p. 19.
 7. Lettre de Murray à Gage du 5 mars 1764 citée par Ch.-M. Boissonnault, *op. cit.*, p. 20.
 8. Ordre de Gage à Murray du 21 février 1764, *ibid.*, p. 19. Cela est aussi reflété dans l'interprétation donnée par Roch Legault, *Une élite en déroute : les militaires canadiens après la Conquête*, Montréal, Athéna éditions, 2002, p. 23-25.
 9. Ch.-M. Boissonnault, *op. cit.*, p. 22.
 10. *Ibid.*, p. 23.
 11. Fred Anderson, *Crucible of war : the Seven Years' War and the fate of empire in British North America, 1754-1766*, New York, Vintage Books, 2001 (2000), p. 617-637.
 12. Charles P. Stacey, *Introduction à l'étude de l'histoire militaire à l'intention des étudiants canadiens*, 6^e éd., 4^e rév., Ottawa, Quartier général des Forces canadiennes, [197?], p. 6.
 13. Luc Lépine, *Les officiers de milice du Bas-Canada, 1812-1815 / Lower Canada's militia officers, 1812-1815*, Montréal, Société généalogique canadienne-française, 1996, p. 9 ; Roch Legault, *op. cit.*, p. 35-40 et 63-64.
 14. R. Legault, *op. cit.*, p. 63-64.
 15. Cité par Jean-Pierre Wilhelmy, *Les mercenaires allemands au Québec, 1776-1783*, nouv. éd., Québec, Les éditions du Septentrion, 2009, p. 69.
 16. Je suis ici George Stanley, *La guerre de 1812 : les opérations terrestres*, Montréal, Éditions du Trécaré, 1984, p. 57-58.
 17. Luc Lépine, *op. cit.*, p. 10-16.
 18. Serge Mongeau, dir., *Pour un pays sans armée, ou comment assurer la sécurité nationale sans armée*, Les Éditions Écosociété, 1993, p. 83.
 19. Les textes des deux comparutions se trouvent à la suite, mais dans l'ordre inverse, dans Georges Aubin et Nicole Martin-Verenka, *Insurrection : examens volontaires, tome II, 1838-1839*, Montréal, Lux Éditeur, 2007, p. 156. Le tome I, édité par les mêmes compilateurs chez le même éditeur en 2004, donnent les « examens » pour la rébellion de l'année précédente, des témoignages similaires à ceux cités ici.
 20. Comme l'écrira plus tard Ferdinand Roy, *L'appel aux armes et la réponse canadienne-française : étude sur le conflit de races*, 3^e éd. (!), Québec, J.-P. Garneau libraire-éditeur, 1917, 85 p. La préface est datée des 10-16 juillet 1917, au début de la

campagne menant à l'élection référendaire sur la conscription du 17 décembre 1917.

21. R. Legault, *op. cit.*, surtout les p. 158, 162 et 164-165.
22. On en aura une bonne idée en lisant J.L. Granatstein et J.M. Histsman, *Broken promises: a history of conscription in Canada*, Toronto, Oxford University Press, 1977, p. 83-96.
23. Par exemple, David French, *Raising Churchill's army: the British Army and the war against Germany 1919-1945*, Oxford, Oxford University Press, 2001 (2000), p. 49.
24. Que note S. Mongeau dans son historique de la tradition antimilitariste québécoise (*Pour un pays sans armée, op. cit.*, p. 87).
25. J.L. Granatstein, *Conscription in the Second World War 1939-1945: a study in political management*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson, 1969, x-85 p.; John MacFarlane, «Mr. Lapointe, Mr. King, Quebec & conscription», *The Beaver*, avril-mai 1995: 26-31.
26. Phénomène difficile à cerner, qui embarrasse les statisticiens comme on le constate dans les travaux de C.P. Stacey (*Histoire officielle de la participation de l'Armée canadienne à la Seconde Guerre mondiale, volume I: Six années de guerre. L'Armée au Canada, en Grande-Bretagne et dans le Pacifique*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1966 (1957), p. 544; *Armes, hommes et gouvernement: les politiques de guerre du Canada 1939-1945*, Ottawa, ministère de la Défense nationale, 1970, p. 642-646). Voir également mon *Volontaires: des Québécois en guerre (1939-1945)*, Montréal, Athéna éditions, 2006, p. 14-37.
27. Tant et si bien que le plus grave acte d'insoumission est la mutinerie de Terrace (C.-B.) des 26-29 novembre 1944, trois jours après l'annonce de la conscription pour service outre-mer. Voir là-dessus Reginald H. Roy, «From the darker side of Canadian military history: the Terrace incident», 6, 2 (automne 1976): 42-55. Les mutins appartenaient à deux bataillons anglophones et un bataillon québécois.
28. Cela aussi peut se sentir dans *Bonheur d'occasion*.
29. Annie Crépin, *Histoire de la conscription*, Paris, Éditions Gallimard, 2009, 528 p.
30. George Orwell, «Pacifisme et progrès», paru originellement le 14 février 1946 et repris dans *Écrits politiques (1928-1949)*, Marseille, Agone, 2009, p. 265-266.
31. S. Mongeau, «La tradition antimilitariste au Québec», dans S. Mongeau, dir., *Pour un pays sans armée, op. cit.*, p. 81-89.
32. Voir Serge Bernier, «Le travail de Louise Dechêne intitulé *Le peuple, l'État et la guerre au Canada sous le Régime français*, dans *Bulletin d'histoire politique*, 18,1 (automne 2009): 137-142.
33. Dans cet ordre d'idées, Carl Pépin soulignait récemment l'incompréhension de nombreux leaders d'opinion français devant l'attitude des Québécois en 1917-1918 dans «Du Military Service Act aux émeutes de Québec: l'effort de guerre canadien-français vus de France (1914-1918)», *Bulletin d'histoire politique*, 17, 2 (hiver 2009): 89-110.
34. Il y aura également des bénéfices indirects, car les dossiers militaires contiennent de l'information utilisable pour des études sur la santé physique et mentale, l'alphabétisation, les qualifications professionnelles, etc. Comme l'a écrit récemment Richard Overy, «[i]t is important to see the armed services as simply a slice of ordinary society» (*Literary Review*, n° 370, octobre 2009, p. 16).